



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les proches aidants : partenaires importants de l'amélioration des services

Trois-Rivières, 4 novembre 2024 - À l'occasion de la semaine nationale des proches aidants, qui se déroule du 3 au 9 novembre 2024, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Mauricie-Centre-du-Québec (CAAPMCQ) souhaite rappeler aux proches aidants que leur témoignage est essentiel pour améliorer les services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux.

« Les proches aidants sont des témoins de première ligne pour évaluer la qualité des services. Ils jouent un rôle crucial dans l'accessibilité et le maintien des soins auprès de ceux qu'ils soutiennent », souligne Janik Ouimet, directrice du CAAPMCQ. Elle ajoute : « Il est important de leur rappeler qu'ils ne sont pas seuls. Notre organisation est mandatée pour accompagner toutes les personnes qui le désirent dans l'expression de leurs insatisfactions et offre un soutien à ces derniers pour faire entendre leur voix. »

Les proches aidants apportent une perspective unique et précieuse, car ils vivent au quotidien les réalités des personnes qu'ils soutiennent. Leur connaissance approfondie des besoins et des défis auxquels ces personnes font face en fait des alliés indispensables dans l'évaluation et l'amélioration des services. En partageant leurs expériences, ils contribuent à identifier les lacunes et à proposer des solutions, renforçant ainsi la qualité des soins et l'adaptabilité du système de santé.

Chaque jour, de nombreux proches aidants font appel aux services du CAAPMCQ et ces actions, qui visent à améliorer la qualité des services, bénéficient non seulement aux proches aidants et à leurs proches, mais également à l'ensemble de la population.



Le CAAPMCQ s'est engagé à soutenir les proches aidants dans leur rôle essentiel et à veiller à ce que leur expérience contribue à des changements positifs dans le réseau de la santé. Pour plus d'informations ou pour obtenir de l'assistance, les proches aidants sont invités à contacter le CAAPMCQ au 819 840-0451 ou par courriel à info@caap-mcq.qc.ca. Pour plus d'informations : www.caap-mcq.qc.ca.

Rappelons que le CAAPMCQ est mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour assister et accompagner les usagers du Centre-du-Québec et de la Mauricie qui désirent porter plainte lorsqu'ils sont insatisfaits des services qu'ils ont reçus ou auraient dû recevoir dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Le CAAPMCQ a aussi obtenu le mandat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) d'informer, d'aider et d'accompagner les personnes âgées vivant en RPA qui sont insatisfaites des services ou qui rencontrent des difficultés en lien avec leur bail.

-30-

Source :
Éric Payet, conseiller
819 840-0451 poste 3
assistance@caap-mcq.qc.ca